

VIVIERS-LÈS-MONTAGNES
Arrêté du 9 janvier 2024
Arrêté portant permis de stationnement
Place de la Pénavarié

2024 / page 01

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Christophe GIULIANI représentant l'entreprise EIFFAGE en date du 8 janvier qui souhaite effectuer des travaux de réalisation de réseau EP, terrassement, empiérement et béton bitumineux en occupant temporairement le domaine public Place de la Pénavarié et impasse du Bernazobre à Viviers-lès-Montagnes ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

Le Maire de VIVIERS-LES-MONTAGNES (Tarn),

ARRETE

Article 1 : Du 11 janvier au 16 février 2024, l'entreprise EIFFAGE est autorisée à occuper le domaine public Place de la Pénavarié afin d'y effectuer des travaux de réalisation de réseau EP, terrassement, empiérement et béton bitumineux.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux Place de la Pénavarié et impasse du Bernazobre.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE.

Article 4 : L'entreprise EIFFAGE est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Labruguière et Monsieur le Policier Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Alain VEUILLET

